

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 JUILLET 2022

Le jeudi 7 juillet 2022 à 20 heures 40 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Daniel Vereecke, Maire.

Étaient présents :

M. Vereecke, Maire, M. Hautot, Mme Marin, M. Krauzé, Mme Barbier, Mme Ribeiro-Rego (départ à 21 h 50), adjoints au Maire, M. Falampin, Mme Kapusta, M. Carraro, M. Le Guienne (départ à 21h50), Mme Fernandes, M. Chatin, M. Bosc, Mme Cedolin, Mme Labarre, M. Rémond, M. Doré, Mme Ziegler (départ à 21h55), conseillers municipaux.

Étaient absents et représentés :

M. Agnès (pouvoir à M. Krauzé)
Mme Chabrier (pouvoir à Mme Barbier)
M. Boulin (pouvoir à M. Hautot)
M. Potiron (pouvoir à Mme Marin)
Mme Duperche (pouvoir à M. Vereecke)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 40 minutes.

M. Hervé-Gilles KRAUZÉ est élu secrétaire de séance.

- Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le 14 juin 2022 en vertu de la délégation reçue par le Conseil Municipal par délibération du 17 juillet 2020 et du 16 février 2021.

ENFANCE ET JEUNESSE

1) Accueil Périscolaire, Extrascolaire et Restauration scolaire - Délégation de service public - ILEP - Compte de résultat 2021 et budget prévisionnel 2022.

La commune a délégué à l'ILEP l'organisation des accueils péri et extrascolaires, les séjours de courte durée, le service de restauration scolaire avec la pause méridienne. Cette délégation a été renouvelée pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Comme le prévoit l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, un rapport annuel doit être établi sur le prix et la qualité du service délégué.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix dont 5 pouvoirs) :

- **PREND ACTE** du rapport annuel financier de la délégation de service public de l'ILEP pour l'année 2021.

AFFAIRES GÉNÉRALES

2) Acquisition de l'ancien Presbytère Parcelles AI n°3 et AI n°6, propriété située au 6 rue Maurice Bled appartenant à l'Association Diocésaine de Beauvais.

La commune à l'opportunité d'acquérir un ensemble foncier et immobilier situé au 6 rue Maurice Bled cadastré section AI n° 3 pour 1447 m² et AI n° 6 pour 686 m² soit un total de 2133 m².

Considérant la situation géographique de ces deux parcelles et de l'intérêt à assurer la maîtrise foncière dans ce secteur proche de la Mairie et de la route nationale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix dont 5 pouvoirs) DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'acquisition de l'immeuble situé 6 rue Maurice Bled et cadastré section AI n° 3 pour 14a 47ca et AI n° 6 pour 6a 86ca appartenant à l'Association Diocésaine de Beauvais moyennant le prix de **180.000 €**.
- **DE NOMMER** Monsieur Pierre HAUTOT, Premier Adjoint, afin de représenter la Commune lors de la signature de l'acte administratif, acte qui sera transmis au Service de la Publicité Foncière de BEAUVAIS aux fins de publication.
- **D'ACCEPTER** que les frais inhérents à cette acquisition seront pris en charge par la Commune.

3) Acquisition de la parcelle AL n°2 appartenant aux consorts SAUREL.

La commune à l'opportunité d'acquérir la parcelle située rue Lejeune cadastrée section AL n°2 pour 532m².

Compte tenu de la situation géographique de la parcelle située rue Lejeune à côté du city-stade communal, appartenant aux consorts SAUREL,

Considérant la possibilité pour les Maires de concrétiser cette acquisition par acte administratif, les frais d'acte s'élèveront à 200 € + 12 € de publication.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix dont 5 pouvoirs) DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle AL N° 2 pour 5a 32ca appartenant aux Consorts SAUREL moyennant le prix de **7 980 €**.
- **D'AUTORISER** cette acquisition qui se fera par acte administratif reçu par le Maire.
- **DE NOMMER** Monsieur Pierre HAUTOT, Premier Adjoint, afin de représenter la Commune lors de la signature de l'acte administratif, acte qui sera transmis au Service de la Publicité Foncière de BEAUVAIS aux fins de publication.

4) Information sur la mise en place d'une application pour smartphone.

L'équipe municipale à la volonté d'informer davantage les citoyens de la commune, de soutenir les commerçants et associations locales mais aussi de proposer un outil clés en mains pour centraliser

l'ensemble de leurs suggestions et propositions. La Commission communication a donné un avis favorable le 30 juin dernier.

Il s'agit d'une information, il n'est pas nécessaire de délibérer sur ce sujet, néanmoins, l'équipe municipale souhaitait en faire part, avant engagement de la collectivité dans le cadre des pouvoirs délégués à Monsieur le Maire.

5) Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.)

Absence de : M. Le Guienne, Mme Ribeiro-Rego., Mme Ziegler.

Le C.A.U.E de l'Oise est une association de la loi 1901 qui permet de bénéficier d'un accompagnement spécifique et personnalisé par une équipe pluridisciplinaire constituée d'Architectes, d'urbanistes et de paysagistes.

Elle propose pour ces adhérents les services suivants :

- Des permanences en architectures, urbanisme et paysages,
- Des conférences, débats, projections et expositions,
- Des formations techniques et informations pratiques,
- Des animations et journées de découverte,
- Des ressources et documentations spécialisées.

L'équipe municipale souhaite adhérer à cette association afin de faire bénéficier la commune de cette expertise et de ses services. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 480 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix dont 5 pouvoirs) DÉCIDE :

- **D'ADHÉRER** à l'association Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette adhésion.
- **D'ACCEPTER** le montant de la cotisation de 480 € correspondant aux communes de 2001 à 5000 habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22h02**.

Fait à Sainte-Geneviève, le 18 juillet 2022.

Le Secrétaire,



Hervé-Gilles KRAUZÉ



Le Maire,
Daniel VEREECKE